

ACTIONS PRIORITAIRES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SNDS 2010-2014

| Axe 1 : Etablir un cadre juridique et institutionnel réglementant les activités statistiques et organisant la coordination statistique | | | |
|---|---|---|-----------------------|
| OBJECTIFS | RESULTATS | ACTIVITES | STRUCTURE RESPONSABLE |
| 1. Mettre en place les textes réglementaires et la réforme institutionnelle du système statistique national | 1. le système statistique national dispose d'un cadre légal et réglementaire | 1. Faire adopter le projet de Loi statistique et mettre à jour les textes portant organisations des différentes composantes du système statistique national | DNS |
| | | 2. Diffuser et promouvoir le nouveau cadre légal et réglementaire (Confection d'une plaquette explicative à destination des services du SSN et des utilisateurs des statistiques) | |
| 2. Mettre en place un système de coordination technique effective entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques | 1. le conseil national de statistique se réunit de façon régulière 2. la DNS dispose d'une mission de relation avec les producteurs et les utilisateurs de statistiques au niveau de l'union et des îles autonomes 3. les échanges de données sont formalisés avec les principales composantes productrices du système statistique national | 1. Assurer la tenue régulière du Conseil National de la Statistique et ses comités de coordination, notamment pour statuer sur les priorités en matière de production statistique | DNS |
| | | 2. Réaliser un schéma de protocole d'échange de données entre les composantes du SSN | |
| 3. Renforcer les capacités du SSN pour lui permettre d'assumer au mieux leur mission de production statistique, de coordination technique et opérationnelle, et de suivi de la mise en œuvre de la SNDS | 1. la DNS dispose des cadres nécessaires à l'exécution de sa mission 2. la formation des cadres aux procédures de management d'une direction de la statistique 4. la création d'un cadre de travail adapté à une production statistique de qualité 5. les capacités de production statistique sont renforcées au niveau des services du SSN 6. les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la SNDS sont régulièrement évalués | 1. Dans l'immédiat le recrutement de quelques cadres supérieurs de la statistique pour l'ensemble du SSN | DNS(SSN) DSIA |
| | | 2. Formation et suivi des cadres managériaux pour tout le système de production | |
| | | 3. Renforcer le partenariat avec les institutions régionales, sous régionales et internationales | |
| | | 4. Appui à la réorganisation de certains services producteurs de statistiques | |
| | | 5. Construction/Réhabilitation des locaux et Equipement de toutes les composantes du SSN | |
| | | 6. Elaboration d'un rapport annuel pour examen par le Conseil National de Statistique | |
| | | 7. Evaluation de la SNDS et de sa mise en oeuvre | |

| | | 11. Prendre des dispositions pour être à jour du paiement de la cotisation à AFRISTAT | |
|--|--|---|------------------------|
| Axe 2 : Formation des ressources humaines | | | |
| OBJECTIFS | RESULTATS | ACTIVITES | STRUCTURE RESPONSABLE |
| 1. Former les cadres et agents nécessaires au système statistique national | 1. Former 6 ingénieurs statisticiens économistes et ingénieurs socio-démographes (bac + 5 ans) 2. Former 12 ingénieurs des travaux statistiques ou équivalents (bac + 4 ans) 3. Former 60 adjoints de la statistique (bac + 2 ans) | 1. Mettre à jour le plan de formation initiale | DNS |
| | | 1. Créer une filière de formation des Adjoints techniques de la statistique au sein de l'Université des Comores en étroite collaboration avec le DNS | Université des Comores |
| | | 2. Assurer la préparation des concours d'entrée dans les écoles de statistique | ENSEA |
| 2. Assurer le perfectionnement et le recyclage du personnel affecté au système statistique national, et promouvoir une culture de l'utilisation des statistiques | 1. les cadres responsables de la production sont formés aux techniques spécifiques de leur domaine d'activités (démographie, comptabilité nationale, finances publiques, commerce extérieur, statistiques de conjoncture, éducation, santé, agriculture, élevage et pêche ...) 2. le personnel non statisticien affecté au système bénéficie d'un cycle de formation continue lui permettant d'acquérir un savoir faire dans les domaines de la collecte, du traitement de l'analyse et de la publication des résultats | 1. Evaluer les besoins en ressources humaines dans le SSN | DNS |
| | | 2. Elaborer et mettre en œuvre un programme de recyclage du personnel affecté au système statistique national, en collaboration avec l'Université des Comores et l'ENSEA –Abidjan | Université des Comores |
| | | 3. Organiser des stages de formation de courte durée dans les instituts de formation en statistique ou des structures statistiques à l'étranger ou l'IUT de l'UDC | |
| AXE 3 : Production statistique | | | |
| OBJECTIFS | RESULTATS | ACTIVITES | STRUCTURE RESPONSABLE |
| 1 établir progressivement pour chaque secteur une méthodologie précise et régulièrement évaluée | 1. les instruments de collecte (questionnaires, méthodologies, listes de points d'observation, etc.) sont harmonisés et la qualité des données est améliorée | 1. Élaborer et valider un manuel de définitions, concepts et des méthodologies utilisés pour les travaux statistiques | DNS |
| | | 2. Evaluer régulièrement des méthodes de collectes | |
| 2 adapter la production statistique aux besoins | 1. l'état de santé de la population est mieux appréhendé sur la base | 1. Conception et réalisation d'une enquête démographique et de santé (EDS) couplée avec l'enquête à indicateur Multiple (MICS) | DNS |

| | | | |
|---|--|---|---|
| de suivi des conditions de vie des ménages et d'évaluation de la pauvreté | d'une enquête de type démographique et de sante (es) 2. un dispositif de suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté est mis en place à partir de l'enquête 123, et d'une enquête pluri thématique sur la gouvernance et la décentralisation | 2. Conception et réalisation de l'Enquête 123 | |
| | | 5. Réaliser à partir des données d'enquêtes existantes des analyses approfondies sur des thèmes d'intérêt liés à la politique économique et sociale du pays | |
| 3 construire un dispositif d'élaboration des comptes nationaux conformes aux normes en vigueur | 1. Une équipe permanente de comptables nationaux est mise en place 2. Les comptes nationaux sont conformes au SCN 93 et élaborés à l'aide du module ERETES 3. Une année de base est définie et les comptes nationaux sont régulièrement produites et diffusées | 1. Renforcer les capacités techniques et humaines du Service chargé de la production des comptes nationaux à la DNS | DNS |
| | | 2. L'élaboration des comptes nationaux à partir d'une nouvelle structure de production avec le passage progressif au SCN 93 avec l'installation du module ERETES pour l'établissement des comptes | |
| | | 4. La mise en place d'une série d'enquêtes et d'une stratégie de collecte régulière des données auprès des entreprises et du secteur public | |
| | | 5. La publication régulière des comptes | |
| | | 6. Elaboration des comptes complets 2007 à 2011 et changement d'année de base | |
| 4 élaborer et publier mensuellement, des indices des prix à la consommation comparables sur le plan international | 1. les indices des prix à la consommation sont mensuellement calculés et publiés suivant les normes prescrites le logiciel CHAPO 2. la collecte et le traitement des prix sont étendus à l'ensemble des îles autonomes | 1. Actualisation de la méthodologie de collecte et de traitement des prix à la consommation | DNS |
| | | 2. Réalisation des enquêtes hebdomadaires des prix à la consommation | |
| | | 3. Calcul et publication des indices des prix à la consommation | |
| 5 créer un dispositif de statistiques des finances publiques fiables grâce à l'amélioration des méthodes de collecte, du traitement, de l'analyse et de la diffusion des données | 1. les données statistiques budgétaires et financières sont collectées et publiées régulièrement, aux niveaux de l'union et des îles autonomes 2. le TOFE est établi régulièrement suivant les normes internationales admises | 1. Evaluer le système de production actuelle des statistiques des finances publiques et faire des recommandations pour son développement | CREF/ Ministère de l'Economie et des Finances |
| | | 2. Produire un guide de procédure d'élaboration des statistiques des finances publiques | |
| | | 3. Former les informaticiens et automatiser la production des statistiques primaires dans les administrations décentralisées | |
| | | 4. Former les cadres de la CREF et les administrateurs, à la production et à l'analyse des statistiques des finances publiques | |
| | | 5. Créer une base de données économique, financière et monétaire | |

| | | | |
|---|--|---|---|
| 6 améliorer la production des statistiques de balance des paiements et de position extérieure globale répondant aux normes de qualité reconnue | 1. l'élaboration des statistiques de balance des paiements dans les normes et délais prescrits par le SGDD | 1. Clarification et formalisation du nouveau cadre de coordination de travail des données Sydonia ++ et Eurotrace dans l'établissement des statistiques du commerce extérieur | BCC |
| | | 2. Renforcement la cohérence entre les statistiques de la balance des paiements, la dette extérieure, les comptes nationaux et les autres agrégats économiques | |
| | | 3. Recensement et mise à jour des agents économiques résidents et qui font des transactions avec l'étranger | |
| | | 4. Elaboration d'un rapport technique sur l'établissement de la balance des paiements | |
| | | 5. Publication régulière des statistiques de balance des paiements | |
| 7 créer un service de statistique unique qui a la charge de collecter, traiter et diffuser régulièrement des statistiques de qualité dans les filières de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'environnement | 1. La création d'un service statistique fonctionnel au sein du ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche 2. La mise en place d'un système permanent de statistiques de l'agriculture et de l'élevage (SPSAE) 3. Un système permanent des statistiques de la pêche conforme au cadre de suivi/évaluation du secteur pêche est mis en place 4. Un système permanent des statistiques de l'environnement est mis en place 5. Les données statistiques de qualité sont utilisées pour le suivi et l'évaluation de la politique dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'environnement | 1. Validation et publication des résultats du RGA de 2004 aux différents utilisateurs | Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, DNS |
| | | 2. Conception d'une méthodologie standard de collecte de données sur l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'environnement | |
| | | 3. Création et mise à jour d'une base de données sur l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'environnement | |
| | | 4. Publication des données statistiques répondant aux besoins des utilisateurs (Annuaire et Tableaux de bord) | |
| 8 appuyer la mise en place d'un dispositif de production, d'analyse et de diffusion des statistiques de l'emploi | 1. La production et la diffusion régulières des données statistiques sur l'emploi, la main d'œuvre et la formation professionnelle 2. Les données statistiques de qualité sont utilisées pour le suivi et l'évaluation de la politique nationale de l'emploi | 1. Clarification et formalisation du nouveau cadre de coordination professionnelle et administrative des activités statistiques liées à l'emploi et au marché du travail | Direction Générale de l'Emploi |
| | | 2. Construire et mettre à jour un répertoire des entreprises et établissements | |
| | | 3. Publication des données statistiques répondant aux besoins des utilisateurs (Annuaire et Tableaux de bord) | DNS |

| | | | |
|---|--|---|--|
| <p>9 renforcer les capacités nationales en matière de planification et de gestion du système éducatif par la disponibilité régulière des données statistiques scolaires</p> | <p>1. les méthodes et techniques de collecte, de traitement et d'analyse des données statistiques sont maîtrisées par tous les intervenants du sise, aux niveaux des îles autonomes et de l'union 2. Les données statistiques de qualité sont utilisées pour le suivi et l'évaluation de la politique éducative</p> | <p>1. Clarification et formalisation du nouveau cadre de coordination professionnelle et administrative des activités statistiques entre la DGPEP et les DEP</p> <p>2. Mise en place d'un dispositif permanent standardisé de collecte des données du système éducatif comorien</p> <p>3. Création et mise à jour d'une base de données à partir de l'application informatique (STATEDUC2) devant être fournie par l'Institut de Statistique de l'UNESCO</p> <p>4. Publication des données statistiques répondant aux besoins des utilisateurs (Annuaire et Tableaux de bord)</p> | <p>DGPEP</p> |
| <p>10 mesurer l'état de la santé de la population et mieux gérer les services de santé</p> | <p>1. La collecte des données de manière régulière et systématique afin de faciliter la gestion des activités de soins et le contrôle des maladies 2. Les principaux indicateurs sur l'état de santé de la population sont obtenus à travers la réalisation d'une enquête auprès des ménages 3. Les données statistiques de qualité sont utilisées pour le suivi et l'évaluation de la politique sanitaire</p> | <p>1. Clarification et formalisation du nouveau cadre de coordination professionnelle et administrative des activités statistiques entre les services du Ministère de la Santé</p> <p>2. Identification des besoins d'information et des indicateurs, conception et production des outils harmonisés de collecte, d'analyse et d'exploitation des données</p> <p>3. Appui à l'informatisation et à la décentralisation de la saisie et du contrôle de la saisie des données sanitaires</p> <p>4. Supervision et Recyclage des agents de collecte</p> <p>5. Collecte et traitement des données du SIS</p> <p>6. Publication des données statistiques répondant aux besoins des utilisateurs (Annuaire, Tableaux de bord, Bulletin et Revue de santé)</p> | <p>Direction Générale de Planification Sanitaire</p> |
| <p>11 renforcer le système de collecte des</p> | <p>1. Les données issues des fiches d'état civil, sont exploitées à des fins</p> | <p>1. Elaboration des documents techniques, des lois et des textes réglementaires sur l'état civil</p> | <p>Ministère de la Justice</p> |

| | | | |
|--|--|---|---|
| données démographiques par l'exploitation des données d'état civil sur l'ensemble du territoire | statistiques et publiées 2. Une banque de données démographiques a partir des faits d'état civil, est disponible et accessible aux utilisateurs 3. L'harmonisation du système de collecte de données sur la population, le développement et le genre | 2. Plaidoyer et sensibilisation des élus locaux sur l'enregistrement des faits d'état civil | Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Justice DNS |
| | | 3. Collecte, traitement informatique et publication des données relatives à l'état civil | |
| | | 6. Confection et contrôle de la base de données sur les faits d'état civil | |
| | | 7. Production, Analyse, Publication, Diffusion et la Dissémination des données de l'état civil | |
| 12 Préparation de toute la documentation et les outils techniques pour la réalisation du 4 ^{ème} recensement général de la population et de l'habitat (graph 2013) | 1. Les documents techniques et les activités préparatoires du 4 ^{ème} RGPH sont réalisés 2. Le recensement pilote est exécuté 3. La finalisation du dispositif de collecte, de traitement et d'analyse des données du RGPH 2013 | 1. Elaboration des Documents de projet et de plaidoyer du 4 ^{ème} RGPH 2013, et Mobilisation des fonds pour son financement | DNS |
| | | 2. Elaboration et production des documents techniques | |
| | | 3. Cartographie censitaire | |
| | | 4. Sensibilisation de la population du RGPH | |
| | | 5. Réalisation et exploitation du Recensement pilote | |
| 13 Réalisation du RGPH | 1. Avoir un RGPH réalisé | 6. Finalisation du dispositif de collecte, de traitement et d'analyse des données du RGPH | |
| | | 1. Collecte, saisie, traitement, analyse et publication des résultats | |
| 14 Amélioration de la production des Statistiques générales | 1. Avoir des données statistiques sur le tourisme, la gouvernance, les infrastructures, les transports...etc | 1. Renforcer le dispositif de collecte des statistiques de routines auprès des administrations publiques et privées dans ces domaines | SSN |
| Axe 4 : Accès et disponibilité des données statistiques | | | |
| OBJECTIFS | RESULTATS | ACTIVITES | STRUCTURE RESPONSABLE |
| 1. Favoriser l'accès et l'utilisation des données et promouvoir la culture | 1. Un système d'aide à la décision est mis en place 2. Un site pour la diffusion des données et des méta-données est créé à la DNS | 1. Créer et gérer un site Internet à la DNS | DNS |
| | | 2. Ateliers à l'intention des élus, de la société civile et de la presse sur | |

| | | | |
|---|---|--|--|
| statistique | 3. Des actions de formation à l'utilisation des statistiques, à l'intention des décideurs et des cadres techniques et administratifs sont mises en œuvres | l'importance de la statistique | |
| | | 3. Célébration de la journée africaine de la statistique | |
| 2. Définir pour chaque secteur un format de diffusion adapté et conforme aux normes internationales | 1. Un plan de formation sectoriel pour une utilisation accrue des techniques modernes est développé et disponible 2. L'adhésion des Comores au Système Général de Diffusion des Données est effective (SGDD) | 1. Formation aux techniques de publication et de diffusion | |
| | | 2. Refonte éventuelle des publications actuelles | |
| | | 3. Organiser des séminaires et Ateliers de formation d'archivage et publication des données | |
| | | 4. Mise à jour des données et méta données | |
| | | 5. Rendre accessible la base de données au public | |
| | | 6. Publication d'un tableau de bord économique et social, d'un bulletin semestriel de conjoncture et de divers documents thématiques | |